



DÉCISION n° 2026/04/0158

Objet : Contrat pour une animation musicale dans le cadre de la **Fête de Vauvert du mardi 11 août 2026**

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction de la culture et de l'événementiel
D-2604-002010



Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2026/03/037 en date du 30 mars 2026, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé ;

VU l'arrêté n°2026/03/0742 en date du 25 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Nolween Grau, adjoint au maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un contrat pour une animation musicale dans le cadre de la **fête de Vauvert le mardi 11 août 2026** à Vauvert.

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat pour une animation musicale est conclu avec **ITSUD** et la commune de Vauvert à l'occasion de la fête votive, le **mardi 11 août 2026**.

Article 2 : La dépense d'un montant de cinq mille cent euros (5 000 €) sera imputée au budget annexe des festivités de l'année en cours au chapitre 70, compte 7088, fonction 311, service 0240.

Article 3 : La direction générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 16 AVR. 2026

Pour le maire,
L'adjoint délégué aux festivités



Nolween Grau

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....16 AVR. 2026...
- sa notification le.....
- sa publication le.....16 AVR. 2026.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du